

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 janvier 2018

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 490)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL144

présenté par
Mme Forteza, rapporteure

ARTICLE 13

À la seconde phrase de l'alinéa 19, substituer aux mots :

« renouvelé une fois »,

les mots :

« prolongé une fois pour la même durée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.